

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/11/2019

Dossier complet le :
25/11/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0332

1. Intitulé du projet

Extension sur environ 6 hectares de la zone d'activités de la Pile à Saint Cannat (13).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Territoire du Pays d'Aix

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PRAS Sabine, Directrice des Opérations d'Aménagement du Pays d'Aix, Directrice
Adjointe Direction Aménagement Durable

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 1 1 6

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39 b)	Le terrain d'assiette de l'opération est d'environ 7ha. La surface plancher visée est de 25 000m ² environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux projetés permettront de viabiliser les terrains et porteront donc sur des terrassements pour création ou rénovation de voiries et de réseaux afin de desservir les futurs lots à céder.

Les aménagements complémentaires porteront sur les aménagements de gestion des eaux pluviales et les aménagements paysagés permettant d'intégrer le projet dans son environnement proche.

4.2 Objectifs du projet

La zone de la Pile, créée en 1985 et s'étendant sur 32 ha, accueille aujourd'hui plus de 109 entreprises soit 530 emplois environ (ce qui représente environ la moitié de l'emploi privé de la commune). Elle est située au Sud Est de Saint-Cannat le long de la RD7n, et a fait l'objet de plusieurs extensions (1987/1992/1998) permettant d'avoir un développement progressif.

Aujourd'hui entièrement commercialisée, elle ne présente plus de disponibilité foncière alors que le développement endogène et exogène de la zone est réel. Ainsi, afin de permettre la poursuite du développement économique de la commune et du territoire, une étude a été réalisée par le Pays d'Aix en 2014 afin d'étudier la faisabilité technique et économique d'une extension de la zone existante au Nord de la RD7n.

Par ailleurs, cet espace d'activités est inscrit dans le SCOT du Pays d'Aix comme pôle économique à développer. Enfin le PLU de la commune arrêté en juillet 2017 prévoit sur ce secteur une zone 2AUE en vue de la mise en œuvre à terme de l'extension.

Une OAP porte sur l'extension de la ZA de la Pile. La vocation d'activité permettra d'accueillir des locaux artisanaux et des locaux d'activités à destination des PME. Aucun commerce (hors commerce associé aux activités : vente de produits artisanaux, matériaux...) ou ERP n'est prévu sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont actuellement planifiés pour démarrer en fin d'année 2021, pour une durée estimée à 10 mois. Les études de maîtrise d'œuvre à venir permettront d'affiner ce planning prévisionnel et de détailler les modalités d'exécution.

Les travaux porteront sur :

- Création d'environ 19 lots cessibles en façade sur la RD, desserte via le giratoire existant (voie existante) et voiries internes.
- Création d'une voirie neuve double sens sur 250 mètres linéaires, avec aménagement d'une aire de retournement.
- Création d'une voirie neuve sens unique sur 40 mètres linéaires.
- Création d'une voirie neuve le long du Chemin de Beaupré (partie Ouest) sur 100 mètres linéaires.
- Élargissement de Chemin de Beaupré (partie Est) sur 280 mètres linéaires pour mise à double sens, avec aménagement d'une aire de retournement.
- Aménagements latéraux de chaussées existantes sur 400 mètres linéaires.
- Aménagements des accès (tourne à gauche, voirie, placette, traversée piétonne...).
- Aménagements pour les modes doux.
- Aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone pour une intégration du projet dans son environnement, avec plantation d'espèces locales et adaptées au climat. Des franges tampons paysagères viendront traiter les interfaces (notamment agricoles).
- Aménagement de gestion des eaux pluviales : réseau, noues et bassins paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le début de l'exploitation verra les entreprises venir s'implanter par la réalisation de leur bâtiments sur les lots cédés.

A terme, l'extension de la ZA de la Pile permettra d'accueillir une vingtaine d'entreprises soit une grosse centaine d'employés qui accéderont à la zone en transport en commun ou en voiture.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dépôt d'un permis d'aménager.

Loi sur l'eau : les études hydrauliques à venir préciseront le régime (autorisation ou déclaration) au regard des surfaces des bassins versants potentiellement interceptés par le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre	7 hectares environ
Surface De Plancher	25 000m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

D7N / Chemin de Beaupré
13760 SAINT CANNAT

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°36'45"1 Lat. 05°19'28"7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement a été voté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix le 17 décembre 2015. Toutefois, les secteurs à enjeux sont à proximité des grands axes routiers et ne concernent donc pas le secteur du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Séisme / Mouvements de Terrains approuvé le 02 août 1989.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de ZPS FR9310069 "Garrigues de Lançon et Chaînes alentour" (environ 1,7km au plus proche). D'autres sont plus éloignés (7 et 20km) : 4 ZPS (FR9310069, FR9310067, FR9310075, FR9312003) et 5 ZSC (FR9301605, FR9301589, FR9301585, FR9301595, FR9301597).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera, par l'accueil d'activités, une consommation d'eau potable. Les constructions seront raccordées sur le réseau existant. Les espaces verts seront plantés d'espèces locales ne nécessitant pas d'arrosage spécifique, toutefois un réseau d'arrosage agricole en eau brute (Canal de Provence) est situé à proximité immédiate et pourra si nécessaire être utilisé. Il n'est pas prévu de forage dans la nappe phréatique ou de pompage dans un cours d'eau pour cette opération.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce point sera à affiner durant les études de maîtrise d'œuvre. Toutefois, il est probable que les terrassements nécessaires à la réalisation de l'opération soient excédentaires en matériaux. Le cas échéant, il sera prévu une réutilisation in-situ des matériaux excédentaires (notamment pour les modelés paysagers et les espaces verts) pour avoir un équilibrage des déblais/remblais sur la totalité des aménagements et ne pas avoir de sortie brute de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains visés par l'opération sont actuellement agricoles ou en friches et seront viabilisés afin de permettre la construction de bâtiments. La nature du sol, les éventuels habitats et donc les types de faune et de flore présents sur le site seront donc modifiés. Toutefois, la démarche d'élaboration du projet respectueuse du site et de l'environnement permettra de créer un plan masse et des prescriptions qui s'attacheront à conserver la présence d'espaces verts, à valoriser les éléments naturels et à créer des liens avec l'environnement existant pour une intégration optimisée de l'opération.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le formulaire d'évaluation des incidences réalisé par le Cabinet ECOTONIA en novembre 2019. Le projet d'aménagement peut avoir des incidences sur certaines espèces contactées ou potentiellement présentes. Toutefois ces incidences peuvent être ramenées à un niveau "faible" ou "négligeable" par l'application de mesures de bon sens (cf. conclusions de l'étude et mesures projetées au 6.4 du présent document).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins de 2 km de 3 ZNIEFF de type II (N°930020188 "CHAINE DE LA TREVARESSSE", N°930012449 "PLATEAU DES QUATRE TERMES - GORGES DE LA TOULOUBRE - LA BARBEN", N°930020232 "LA TOULOUBRE"). Le projet peut entraîner des perturbations sur les espèces faunistiques de ces sites, cependant il n'engendrera pas de rupture de la continuité écologique et de l'équilibre environnemental. De plus, les mesures préconisées pour les sites N2000 seront également en faveur des espèces de ces ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est prévu sur des fonciers actuellement en friches ou agricoles, ne présentant pas une richesse particulière en biodiversité. Toutefois, la vocation de la zone est amenée à évoluer conformément d'une part aux objectifs du PLU et d'autre part à ceux du SCOT. Sur le périmètre, actuellement 10 parcelles sont exploitées représentant une surface de 39 285m ² , les cultures concernées étant le pois chiche et le blé dur d'hiver. Aucun espace boisé n'est concerné.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois canalisations de transport de matières dangereuses traversent le site : pipeline Trans-Ethylène, pipeline hydrocarbures/saumure, pipeline Gaz. Des servitudes existent au droit des canalisations et des zones de dangers sont prescrites, les études de faisabilité de la zone ayant bien intégrées ces contraintes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie du périmètre (environ 3 500m ²) est concernée par le risque de ruissellement (constructions autorisées sous conditions). Le périmètre du projet est bordé à son extrémité Est par le risque de débordement du Budéou (zone inondable avec constructions interdites) Le PPR Séisme s'applique sur le périmètre. La commune est en zone de sismicité de niveau 4 (sismicité moyenne) et l'extension est concernée par la zone B2 du PPR. Le secteur est soumis au risque de mouvement de terrain (aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emplois créés sur la zone amèneront de nouveaux déplacements. En estimant une centaine d'emplois à terme, avec une hypothèse de déplacements élevés (2,7 déplacements/emploi/jour), le flux supplémentaire engendré par le projet s'élèverait à environ 300 à 350 véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase réalisation : génération ponctuelle de bruits liés à l'aménagement (terrassements notamment). Phase exploitation : l'unique source de bruit sera le bruit généré par le trafic routier induit par le projet, toutefois la zone est déjà concernée par ce point car bordée par la RD7n.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les éventuelles nuisances olfactives proviendront du trafic routier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase réalisation : vibrations ponctuellement générées par les terrassements.</p> <p>Phase exploitation : les seules vibrations seront celles engendrées par la circulation routière.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public qui sera installé sur la zone, permettant des déplacements motorisés et doux en bonne sécurité, engendrera des émissions lumineuses. Toutefois le matériel installé sera étudié pour ne pas engendrer de pollution lumineuse (éclairage dirigé vers le sol), les températures de couleurs seront étudiées pour ne pas déranger la faune et la gestion de l'éclairage permettra des réductions de puissance nocturne.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase réalisation : possibilité d'avoir ponctuellement des soulèvements de poussières durant les terrassements, le chantier sera couvert par des prescriptions environnementales permettant de réduire les nuisances.</p> <p>Phase exploitation : les rejets dans l'air proviendront du trafic routier spécifique au projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la mise en place d'un réseau de gestion des eaux pluviales. Ce dernier permettra de recueillir l'ensemble des eaux issues des surfaces imperméabilisées afin de les orienter vers un bassin de rétention qui sera spécialement équipé pour filtrer et traiter de manière qualitative et quantitative les différentes pollutions du sol drainées par les eaux pluviales</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les constructions seront raccordées au réseau d'eaux usées pour le traitement des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase réalisation : déchets de chantier, le chantier sera couvert par des prescriptions environnementales permettant de réduire les nuisances.</p> <p>Phase exploitation : les activités accueillies sur la zone produiront des déchets d'activités qui feront l'objet d'une gestion de la part des entreprises.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet est actuellement en friche agricole avec certaines parcelles toujours cultivées et est identifié au PLU comme zone 1AUE. La vocation agricole de la zone va donc évoluer pour un secteur urbanisé de manière cohérente grâce à une opération d'aménagement publique d'ensemble.</p> <p>Le PLU, approuvé le 13 décembre 2018, a été présenté aux personnes publiques associées, et notamment la chambre d'agriculture et la CDPENAF qui n'ont pas émis de remarques particulières sur l'OAP ZA de la Pile.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe de présentation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des seuils et du type du projet, il ne semble pas nécessaire d'avoir recours à une évaluation environnementale. En effet, il s'agit d'une opération modeste prévue par les différents documents d'urbanisme sur un foncier voué à muter à court terme et s'inscrit dans un environnement déjà urbanisé. Techniquement, les travaux sont simples et ne présentent pas de caractéristiques particulières qui impacteraient l'environnement dans un rayon plus ou moins proche. Par ailleurs, des mesures pour intégrer au mieux le projet dans son environnement naturel et paysager seront mises en œuvre dans l'élaboration du projet et dans sa commercialisation, et des prescriptions en phase chantier permettront de bien encadrer les interventions.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe de présentation des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour les précisions relatives au 6.4 du présent formulaire)
- Évaluation des incidences NATURA 2000 réalisée par ECOTONIA (en complément du 6.1 du présent formulaire)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence

le, 21 novembre 2019

Signature

S. PRAJ



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus